

### Délibération **2022 CS 07** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : APPEL A PROJETS PARTICIPATION CITOYENNE SUR LES GRANDS ENJEUX DE L'EAU - CANDIDATURE (ANNEXE)**

L'an deux mille vingt-deux le 1<sup>er</sup> février à 15h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 26 janvier 2022, se sont réunis à la Salle des fêtes à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 56 votants :
- 36 membres titulaires présents ;
- 5 membres suppléants présents
- 15 membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Delphine CRESP, Laurence LE ROY, Arlette LEROY, Valérie PEISSON, Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Viviane DARGERER, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Catherine SERRA, Claire ARAGONES

**Messieurs** Denis VERKIN, Roland PETIET, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSÉ, Sébastien TROUSSE, Philippe ANGELETTI, Romain FERRARI, Alessandro POZZO, Frédéric BALDRAN, Grigori GERMAIN, Jacques GRANGIER, Serge VANNEYRE, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Jean-François DUBOIS, Sylvain D'APPUZO, Antoine SCARDAMAGLIA, Bernard BRIFFAULT, Michel GASQUET, Patrice VARAIRE, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Marc BOTTERO, Roland GIRAUD, Jean-Claude OBER, Jean AILLAUD, Christian CHIAPELLA

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Madame**

Béatrice GRELET à Monsieur Patrick PEYTHIEUX  
Sabrina CAIRE à Madame Viviane DARGERER  
Bérengère LOISEL-MONTAGNE à Monsieur Sébastien TROUSSE  
Laurence DE LUZE à Madame Charlotte CARBONNEL  
Elisabeth AMOROS à Madame Suzanne BOUCHET  
Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean AILLAUD

##### **Monsieur**

Pascal RAGOT à Madame Arlette LEROY  
Marc DUVAL à Monsieur Serge VANNEYRE  
Thierry RICHARME à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ  
Sergio ILOVAISKI-CANO à Madame Valérie PEISSON  
Pierre EVEN à Monsieur Gilles LANDRIEU  
Richard ROUZET à Monsieur Denis VERKIN  
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER

Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD  
Frédéric SACCO à Madame Catherine SERRA

**Etaient excusés :**

**Madame**

Ghislaine PINGUET, Pierrette FRIMAS, Monique CHABAUD, Karine MASSE, Mireille SUEUR, Catherine NOLLET, Amélie JEAN, Yolande PRIMO, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Marion MAGNAN, Laurie SARDELLA, Solange PONCHON

**Monsieur**

Jacques MACHEFER, Patrick MERLE, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENSA, Jean-Pierre GERAULT, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel NOUVEAU, François DUPOUX, Pierre POURCIN, Jean-Pierre RICHARD

**Etaient absents :**

**Madame**

Hélène BLEUZEN, Valérie BARDISA, Michèle MALIVEL, Béatrice TERRASSON, Elisabeth JACQUES, Valérie DELPECH, Dominique PALOMBO

**Monsieur**

Lionel MORARD, Jean-Luc MIOLA, Emmanuel LUTHRINGER, Bruno BONNET, Thomas FIASCHI, Grégory BALLIN, Kévin ROLANDO, Georges FAUCOUNEAU, Didier CHAMPOURLIER, Paul COPETE, Philippe DAUMAS, Christophe MADROLLE, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Pierre FISCHER

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1° ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Vu le Schéma Directeur de Gestion des Eaux (SDAGE) en cours, approuvé en décembre 2015 et le projet de nouveau SDAGE en consultation ;

Vu le règlement de l'appel à projet « Participation citoyenne autour des grands enjeux de l'eau » lancé par l'Agence de l'eau en septembre 2020 et renouvelé pour 2022 ;

Vu les délibérations précédentes et les bilans d'activités de l'opération « Economisons l'eau ! », menée depuis 2012 sur le territoire du Parc du Luberon ;

Considérant l'opportunité technique et financière de cet appel à projets pour le Parc naturel régional du Luberon ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** le projet de candidature porté par le Parc du Luberon, son plan de financement prévisionnel et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté, pour répondre à l'appel à projets « Participation citoyenne autour des grands enjeux de l'eau » lancé par l'Agence de l'eau en septembre 2020 et renouvelé pour 2022 ;

Dépenses prévisionnelles € TTC		Recettes prévisionnelles € TTC		
Animation /coordination Parc du Luberon	25 000	Agence de l'eau	70 %	62 300
Appui prestataires extérieurs en partenariat	27 000	Partenariat	6 %	5400
Création ou réédition outils de communication/valorisation	10 000	Région	10 %	8900
Mise en œuvre des actions	25 000	Participation PNRL	Ingénierie (5%)	5000
Location de salle, de transports et de matériels	2000		Crédit (9%)	7400
<b>Total € TTC</b>	<b>89 000</b>			<b>89 000</b>

- **AUTORISER** la Présidente à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de cette opération et particulièrement la convention partenariale et financière entre le Parc du Luberon et l'Agence de l'eau en cas de sélection du projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Dominique Santoni".

Dominique SANTONI